



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Bureau de l'Innovation

Fonds parisien pour l'innovation - Campagne de labellisation 2022

Dossier de Candidature à l'appel à candidature
pour labellisation



1. Structure

Nom de la structure :

Type (XXXX / au capital de X euros) :

Adresse :

Numéro SIRET :

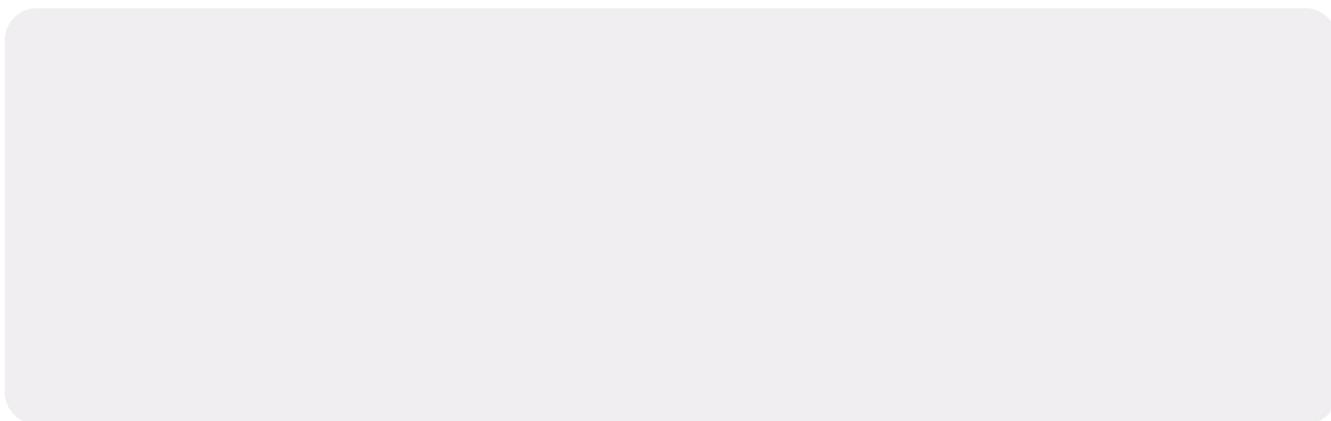
Président.e (Nom Prénom) :

Directeur.trice (Nom Prénom) :

2. Les porteurs de la candidature

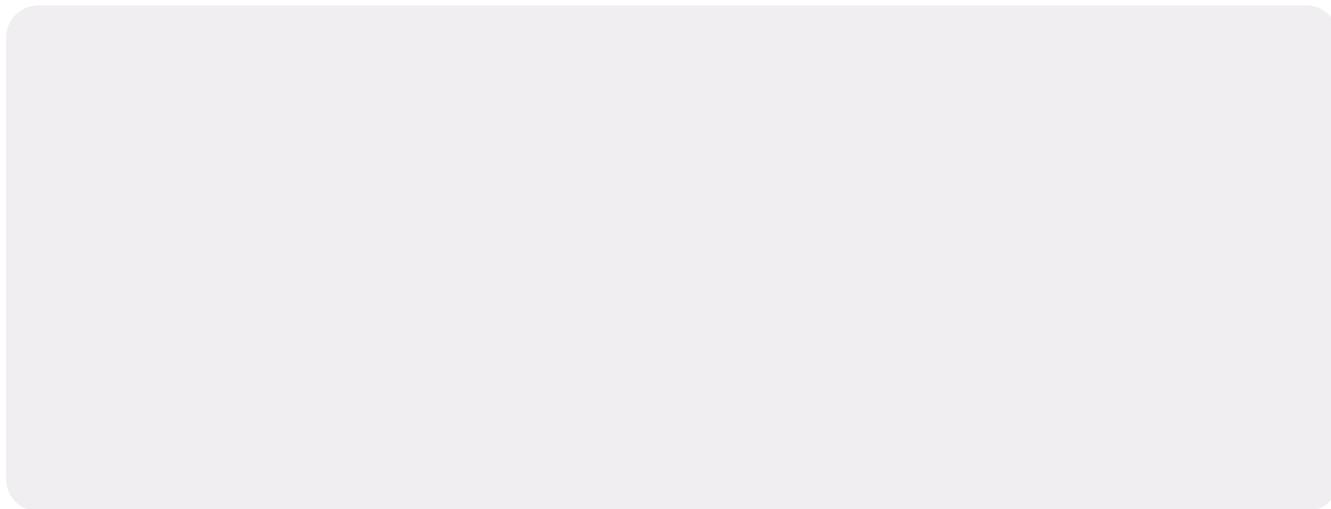
Référent(s) pour la candidature (Nom Prénom Fonction) :

Équipe dirigeante de l'incubateur (Nom Prénom Fonction) :



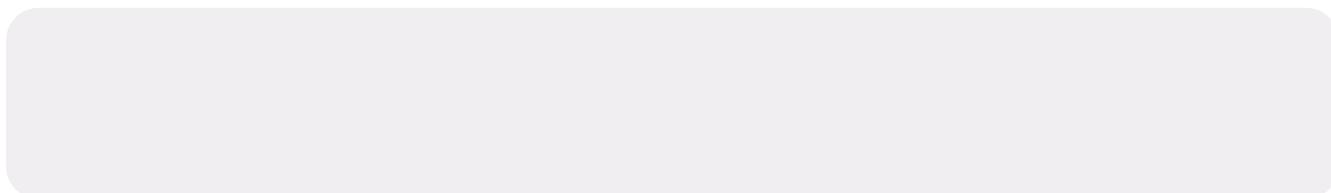
3. Expérience du candidat

Références en matière d'aide à la création d'entreprises :



La structure justifie de l'antériorité d'une promotion sur a minima un programme d'accompagnement en amorçage : **Oui** **Non**

Si oui, préciser le contenu du programme et sa date de création (3 lignes)



La structure justifie d'être en capacité d'accompagner au minimum 5 acteurs de l'innovation par an : **Oui** **Non**

4. Caractéristiques du candidat

1) Structure juridique (2 lignes)

2) Gouvernance de la structure (10 lignes)

3) Présentation des caractéristiques de la structure

Thématiques sectorielles cibles (5 lignes)

Objectifs (10 lignes)

Entrepreneurs cibles (2 lignes)

Caractéristique du site / des locaux (15 lignes)

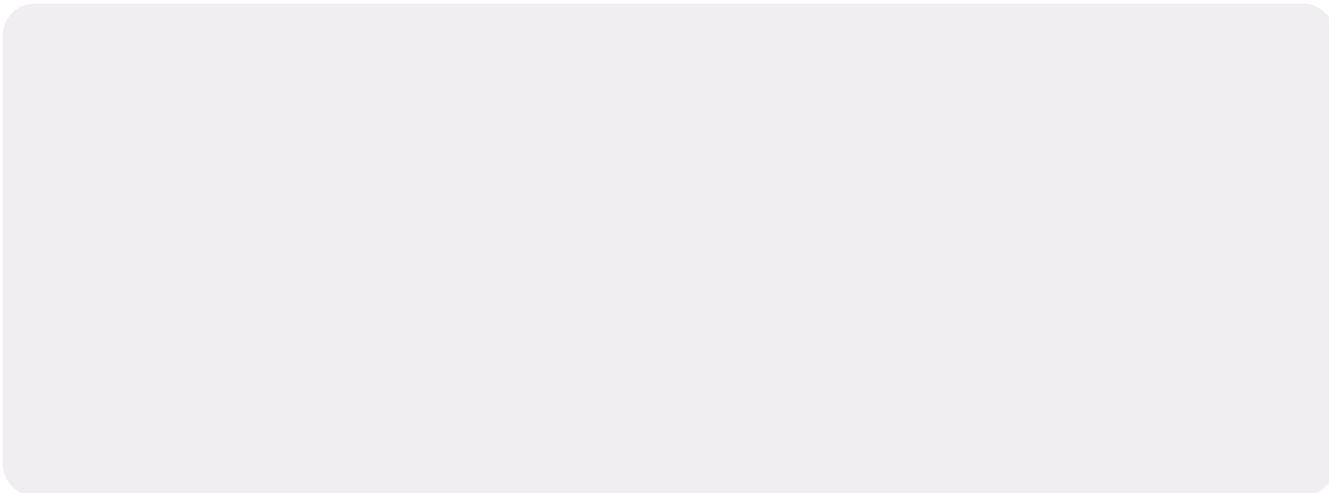
Acitivités hors programmes d'incubation (15 lignes)

Label RSE obtenu ou visé (3 lignes)

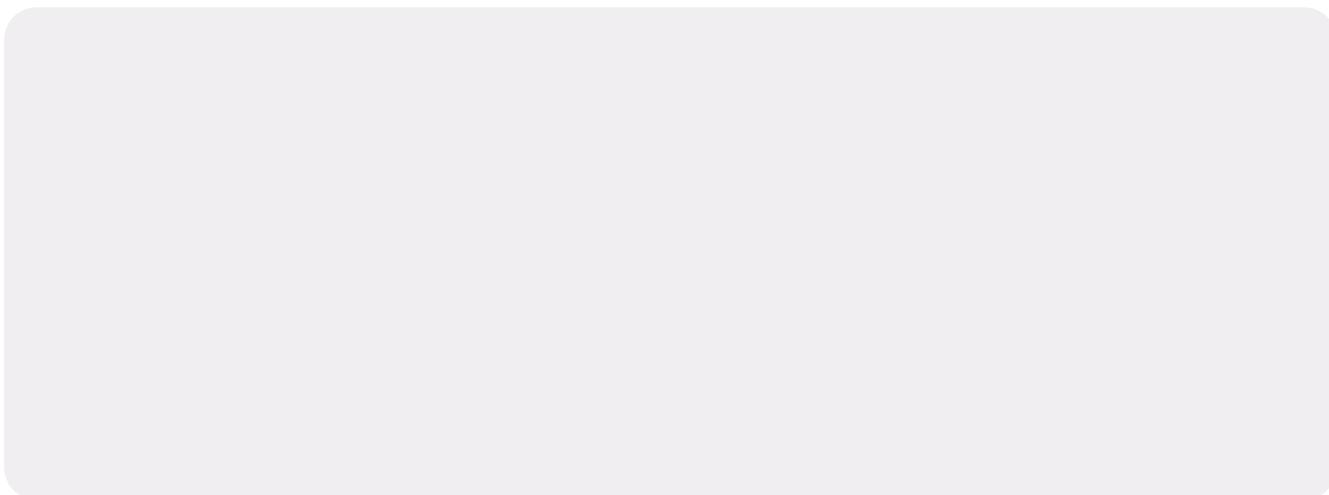
4) Présentation des programmes d'accompagnements portés par la structure

*Présentation des différents programmes d'accompagnements portés par le candidat :
(thématique, stade, format du programme et types de sociétés visées)*

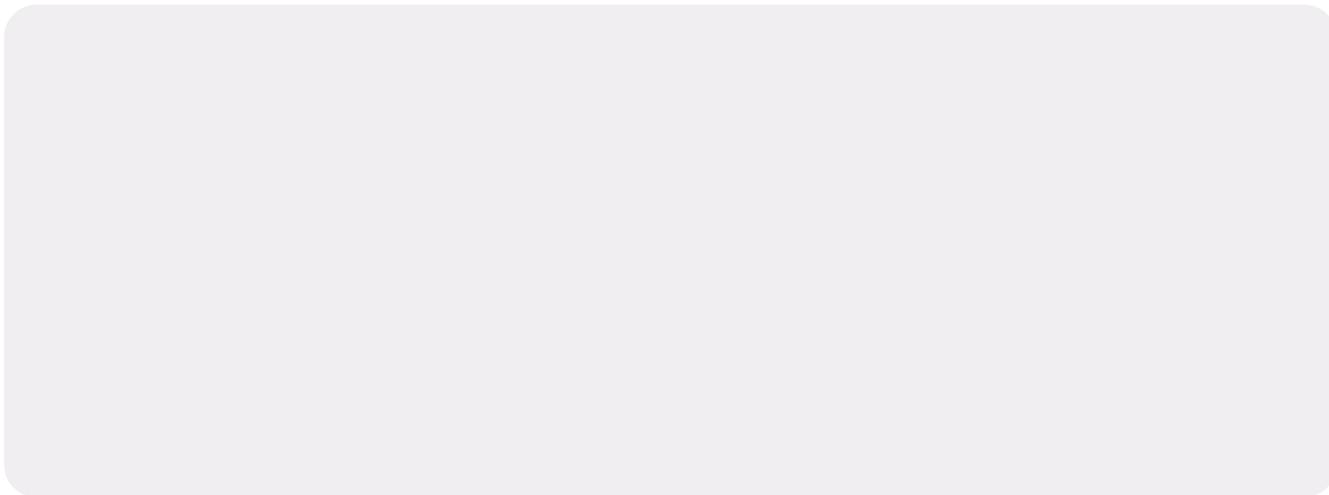
(15 lignes par programme)



Présentation des modalités de sélection à l'entrée par programme (20 lignes max)



Présentation du calendrier prévisionnel de chaque programme (5 lignes max par programme)



Frais d'incubation et le cas échéant d'hébergement, proposés aux startups par programme (15 lignes max par programme)

5) Détail du/des programme.s ouvrant droit à l'aide Incubation du Fonds parisien pour l'innovation

NB : la labellisation concerne toute la structure mais seuls les programmes d'accompagnement au stade d'amorçage (conduit à 30% en présentiel) ouvrent droit à l'aide Incubation du Fonds Parisien pour l'innovation.

Détailler le/les programme(s) d'accompagnement au stade d'amorçage porté(s) par la structure

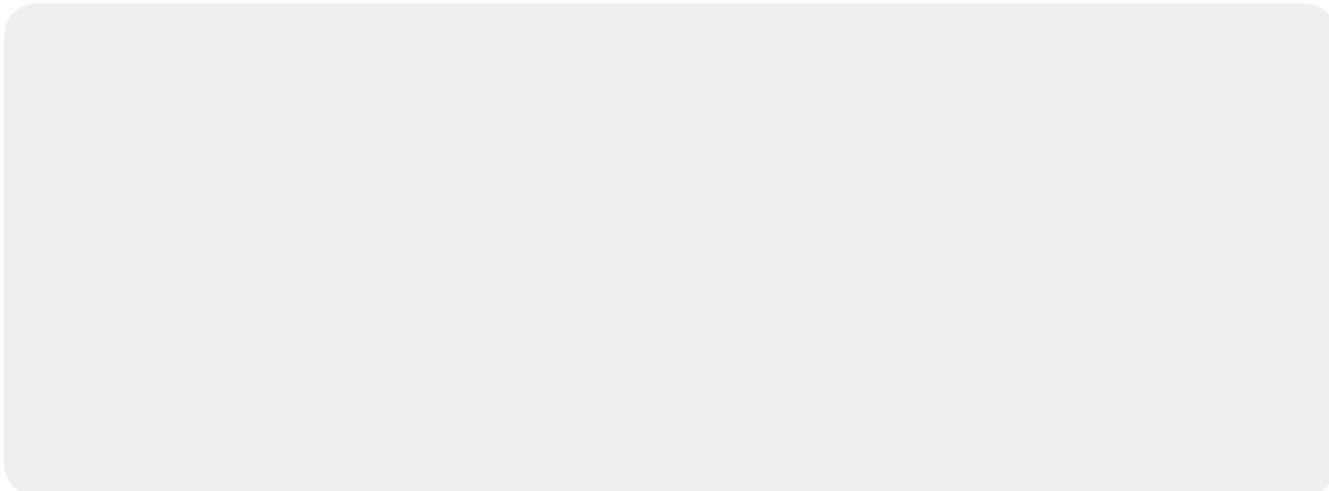
(Nombre de sociétés accompagnées, typologie de ces sociétés, modalités de sourcing, expertises internes et externes sollicitées, format du programme et calendrier)

(40 lignes)

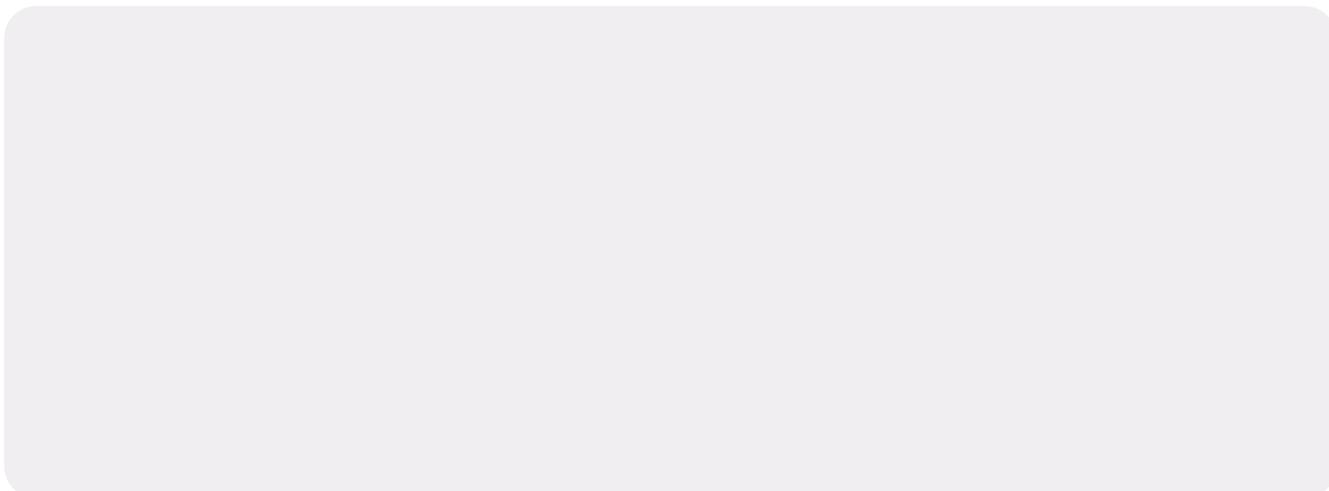
Nombre de dossiers aide Incubation du Fonds parisien pour l'innovation par an envisagé :

6) Présentation des partenariats existants/envisagés pour la réalisation ou le développement de l'incubateur et de ses programmes

Principales financeurs des programmes et de la structure (15 lignes par programme)



Principales expertises externes mobilisées sur les programmes d'accompagnement (15 lignes par programme)



7) Intégration dans l'écosystème parisien et francilien de l'innovation et de la recherche

Liens académiques : **Oui** **Non** précisez

Autres liens :

Inscription dans le quartier, le territoire parisien et métropolitain (20 lignes) :

8) Présentation des références et des compétences des membres de l'équipe d'animation et de la structure en charge de l'incubation

20 lignes (détailler par programme)

9) Plan / relais de communication sur les activités de l'incubateur

(20 lignes)

10) Présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'accompagnement

Nombre de SU accompagnées en phase d'amorçage par an :

Taux de survie moyen à 3 et 5 ans sur les programme d'amorçage et les autres mais également au global :

Nombre d'ETP créé en moyenne par les sociétés accompagnées à 3 ans :

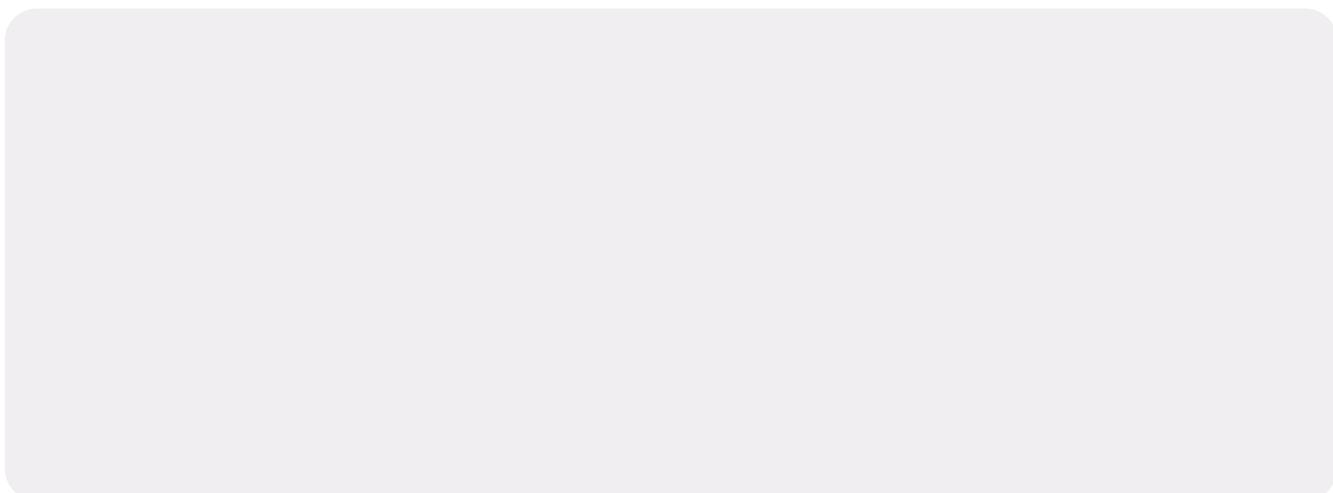
CA moyen des sociétés accompagnées :

Caractéristiques des levées de fonds des sociétés accompagnées :

Taux d'internationalisation :

Taux de rachat :

Succes story éventuelles.....



Les candidats pourront joindre en complément tous documents illustrant leur accompagnement.

Les candidats préciseront s'ils ont été candidats et, le cas échéant, lauréats des précédentes vagues de labellisation Paris Innovation Amoçage : Oui Non

Si retenue, la structure candidate s'engage à respecter le règlement du label Fonds parisien pour l'innovation.

Si retenue, la structure candidate s'engage à transmettre à la Ville de Paris tous les ans des éléments de bilan d'activité et 6 mois avant la fin de la période de validité du label Fonds parisien pour l'innovation des éléments permettant de vérifier la conformité des actions menées avec celles annoncées tel que dans le dossier de candidature, ainsi qu'avec le règlement du label.

Date et Signature du représentant légal de la structure candidate